



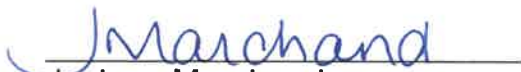
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 333-26

Avis est donné, par la soussignée, Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Présentation, que le 13 avril 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 333-26 sur le programme de mise aux normes des installations septiques.

L'objet de ce règlement est de déterminer les modalités du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques non conforme.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en se présentant au Bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À LA PRÉSENTATION CE 04 AOÛT 2026


Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière